

Jean-Paul LECOQ

Député de Seine-Maritime

12, rue Michel Gautier

76600 LE HAVRE

Jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr

Mme Elisabeth BORNE

Ministre des Transports

Hôtel de Roquelaure

246 boulevard Saint-Germain

75007 PARIS

Le Havre, le 29 novembre 2017

Objet : *Ceinture de péages autour de l'agglomération havraise*

Madame la Ministre,

L'agglomération havraise dont vous mesurez pleinement - et plus encore sans doute depuis votre déplacement du mois dernier sur le port du Havre -, l'importance pour l'économie de notre pays, notamment en raison de sa zone industrielle et portuaire de dimension internationale, se trouve fortement et durablement handicapée par la présence autour d'elle d'une véritable ceinture de péages.

Ouverte sur le monde par sa façade maritime, cette agglomération demeure contrainte dans ses liaisons terrestres en raison de l'existence de péages sur ses principaux axes routiers et ses ponts. Phénomène à ma connaissance unique dans notre pays, en particulier pour une agglomération de 250.000 habitants.

Ajouté à ce phénomène le retard considérable pris dans ses liaisons et infrastructures ferroviaires, et nous pouvons considérer que l'agglomération havraise demeure enclavée. Un enclavement qui nuit bien entendu aux populations et professionnels installés sur l'estuaire de la Seine, mais aussi aux intérêts économiques de notre pays, notre bassin industriel et portuaire se trouvant confronté à une très forte concurrence européenne.

Pour entrer ou sortir de l'agglomération havraise, la circulation sur l'autoroute A29, qui organise le trafic nord-sud, est fortement taxée par le concessionnaire, la SAPN, selon des tarifs qui, rapportés au kilomètre parcouru entre Le Havre et Epretot, en font sûrement les plus coûteux du pays.

Sous l'impulsion du Département de Seine-Maritime, des démarches ont été engagées, en juin 2016, en direction du concessionnaire, afin d'étudier les conditions d'une expérimentation de gratuité sur les 8 kilomètres de l'A29 reliant la sortie du Havre à la commune de Saint-Romain-de-Colbosc au nord.

../..

Il est patent que la SAPN soit peu encline à envisager ce genre de disposition et ce malgré les éléments factuels et étayés mettant en évidence un report de trafic dense et préjudiciable sur les deux axes routiers secondaires et parallèles à l'autoroute sur ce secteur (RD6015 et RD34), au détriment des riverains et des communes concernées qui en subissent tous les jours les conséquences sous forme de diverses nuisances.

Sur ce premier point, je souhaiterais par conséquent connaître les possibilités d'intervention de l'Etat en direction de ce concessionnaire pour que soit étudiée cette expérimentation de gratuité.

En effet, lors d'un échange avec les représentants de la SAPN au cours d'une table ronde organisée par le Département sur cette problématique, ceux-ci m'ont indiqué que l'Etat n'avait pas son mot à dire dans cette affaire et que toute modification, à la baisse, des conditions tarifaires de circulation sur l'autoroute relevait de sa propre décision ou du Conseil d'Etat.

Pour poursuivre ce tour d'horizon de la ceinture de péages de l'agglomération havraise, une autre autoroute, l'A131, organise les liaisons Est-Ouest depuis l'A13 et la rive sud de la Seine en direction de Rouen-Paris dans un sens et de Caen-Cherbourg dans l'autre sens. Or, si la section de cette autoroute est gratuite entre Le Havre et Tancarville, elle débouche sur le Pont de Tancarville qui quant lui est payant.

Et comme l'autre pont à proximité, celui de Normandie, situé au sud de l'A29 est également payant, vous ne pouvez franchir la Seine depuis ou vers l'agglomération havraise sans vous acquitter d'un péage au tarif particulièrement élevé : 5,40 € le passage pour un véhicule de classe 1 sur le Pont de Normandie et 2,60 € sur le Pont de Tancarville.

Le premier franchissement routier gratuit de la Seine se situe à 52 kilomètres et 52 minutes de trajet en moyenne, à l'Est du Havre, par le Pont de Brotonne géré par le Département de Seine-Maritime. Pont qui, cependant, n'est desservi par aucune autoroute mais par des routes départementales étroites.

Aucun habitant de Rouen, de Paris, de Bordeaux ou d'autres grandes agglomérations traversées ou bordées par un fleuve n'envisagerait de devoir s'acquitter chaque jour d'un péage et généralement de deux pour le traverser. C'est pourtant le régime imposé aux habitants de l'agglomération havraise et aux acteurs économiques locaux.

A maintes reprises la gratuité du Pont de Tancarville a été promise puis différée. A l'origine son péage devait financer l'investissement de sa construction, investissement largement amorti depuis 1959, année de sa mise en service.

Quant au Pont de Normandie, dont la fin de construction remonte à 1995, le maintien de son franchissement payant obère les déplacements de ceux qui n'ont pas d'autre choix que de se déplacer quotidiennement.

../..

C'est notamment le cas de nombreux salariés résidant sur une rive de l'estuaire et exerçant leur activité professionnelle sur l'autre rive. C'est également le cas pour les artisans, commerçants et autres professionnels.

A l'heure où la Normandie a été réunifiée, l'existence de ces franchissements payants de la Seine qui jadis marquait, à l'ouest de notre région, la limite entre la Haute et la Basse Normandie constituent, au delà du préjudice qu'ils entraînent, une anomalie dans l'aménagement et la cohérence du territoire.

Sur ce deuxième aspect, je souhaitais par conséquent connaître la position et les éventuelles intentions de votre ministère concernant cette problématique des péages sur les ponts de Tancarville et de Normandie.

Je vous saurai gré également de bien vouloir porter à ma connaissance tout élément relatif aux conditions, de concession notamment, régissant l'existence de ces péages, la Chambre de Commerce et d'Industrie Seine Estuaire en étant l'exploitant.

Dans ces différentes attentes et en espérant pouvoir compter sur votre attention toute particulière concernant ces questions importantes pour ma circonscription comme pour les intérêts économiques de notre pays,

Je vous prie de croire, Madame la Ministre, en l'expression de mes respectueuses salutations.

Jean-Paul LECOQ



Contacts utiles :

- jean-paul.lecoq@assemblee-nationale.fr
Permanence parlementaire : 12 rue Michel Gautier 76600 Le Havre
Ligne téléphonique provisoire : 02.32.92.59.11
- Assistant parlementaire en circonscription : Sébastien GIARD
sebastien.giard@clb-an.fr
Téléphone : 06.81.33.71.81